

Philosophie et Société Quelle autorité en démocratie ?

Compte-rendu de la rencontre du 12 février 2015

Introduction

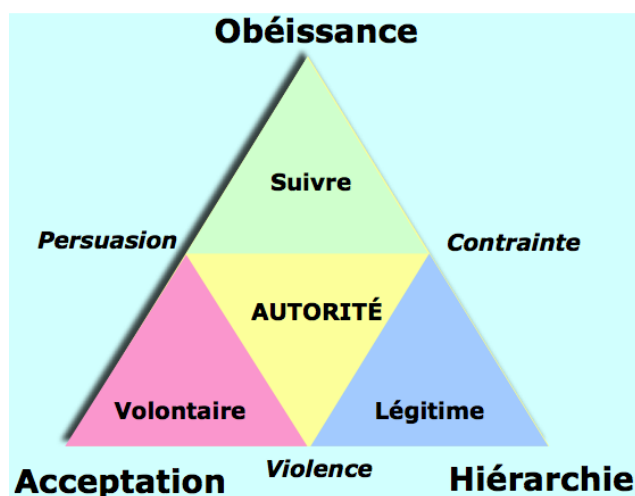
Version 1 du 12-2-15

L'AUTORITÉ : qui doit gouverner ?

L'autorité suppose la hiérarchie

Pour la philosophe **Hannah Arendt** (1906-1975), l'autorité est incompatible avec la **persuasion** qui présuppose l'égalité. L'ordre autoritaire **s'oppose** en effet à l'ordre égalitaire.

L'autorité exclut également tout moyen de **coercition**, car l'usage de la force, est la preuve de l'échec de l'autorité. (*1)



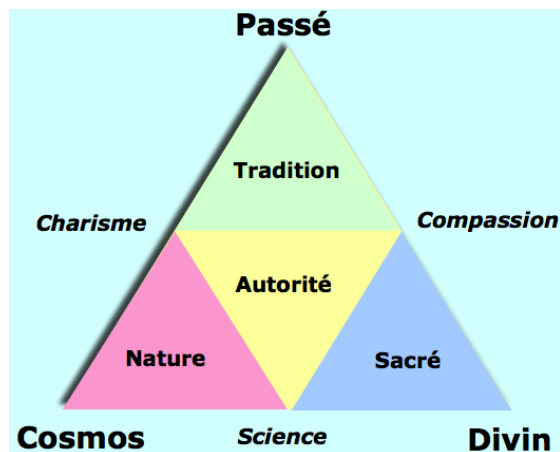
Les sources de l'autorité

L'autorité, provient du latin *augere* qui signifie augmenter. Cette augmentation du pouvoir, d'où vient-elle ? Pour le philosophe **P.H. Tavoillot** (né en 1965), les sources anciennes de l'autorité étaient extérieures :

- La **tradition** (lois, valeurs, normes..),
- L'**ordre naturel**, le cosmos,
- Le **sacré** ou le divin.

Sous l'effet de la *déconstruction* (critique) et de la *reconstruction* (modernité) elles ne font plus recette. De nouvelles formes d'autorité sont apparues où l'homme se donne à lui-même cette autorité :

- La **science** et ses experts,
- Le **charisme** (qui donne envie de suivre),
- La **compassion** (droits et privilèges aux victimes). (*2)



L'autorité du passé : sociétés premières

Pour **Pierre Clastres** (1934-1977) ethnologue et anthropologue, les sociétés premières (Indiens Guarani) ne sont pas des sociétés qui n'auraient pas encore découvert le **pouvoir et l'État**, mais au contraire des sociétés construites pour **éviter** que l'État n'apparaisse.

Le chef a du **prestige**, mais pas de pouvoir de contrainte. Il n'y a donc pas de violence légitime d'un Etat. La puissance de la **tradition** est suffisante pour que les individus obéissent aux lois qui sont des lois naturelles. (*3)



L'autorité cosmologique : la Grèce

Pour les grecs, il y a une **hiérarchie** entre les hommes, mais qui doit gouverner la Cité ?

- **Platon** (428-348 av JC), pense que devrait gouverner celui qui seul, connaît la vérité, le **roi philosophe**. Car la **vérité** est le seul moyen de contraindre sans violence. Nul ne s'offusque de la vérité. Il est alors possible d'obtenir ordre et liberté dans la Cité, à l'image du **cosmos**.

- Pour **Aristote** (384-322 av JC), c'est le **citoyen philosophe** qui doit gouverner, celui qui peut dégager du temps pour le consacrer à la Cité. Quelque soit la **forme** du pouvoir (Monarchie, Aristocratie, Démocratie), il sera justement partagé s'il obéit aux lois du **cosmos**. (*2)



L'autorité théologique ici et maintenant

Aux XV^e et XVI^e siècles va émerger en France la **Monarchie nationale chrétienne absolue**. Le roi chef de bande va devenir **roi absolu** qui incarne la puissance souveraine et ne se soumet qu'aux **seules lois** qu'il a faites.

Il est le **lieutenant de Dieu** (tenant lieu de Dieu comme le pape) sur son territoire.
Il règne sur un **Etat-nation** qui n'a d'ambition ni universelle ni éternelle et ne concurrence donc pas l'autorité du pape. (*2)



Crise des sources de l'autorité

La **Renaissance** voit simultanément se produire :

- **1521** - Excommunication de **Luther**. Le dogme religieux est critiqué, c'est la fin de ce type de sacralité. *Le ciel se brouille.*
- **1543** - Publication du travail de **Copernic** sur l'héliocentrisme. Le cosmos n'est plus un monde ordonné et clos. *La nature se voile.*
- **1580** - Publication des Essais de **Montaigne**. La puissance et l'authenticité du jugement, l'accord avec soi-même priment sur la coutume, les conventions et l'histoire. *Le passé se tait.* (*2)



Les réponses modernes

Pour **Machiavel** (1469-1527) penseur italien, la politique n'est pas une recherche d'idéal, mais une volonté de **pouvoir**. A défaut de connaître le bien, elle doit être fondée sur *l'évitement du mal* qui est le **chaos**, ce sera la **raison d'Etat**.

H. Grotius (1583-1645) juriste, philosophe hollandais, pose les fondements du droit international avec Hobbes, Locke, Rousseau... Ce sera le **droit naturel** avec le *contrat social* issu d'une **volonté générale** (on n'obéit qu'à soi-même) et des *institutions acceptables* : une **constitution**, (la loi s'impose à tous), et des **droits fondamentaux**, (liberté, égalité, sûreté, propriété). (*2)



En démocratie, qui doit gouverner ? C'EST LE PEUPLE

L'apport grec

La **Cité** est le lieu dans lequel s'inventent et s'exercent de nouvelles pratiques fondatrices :

- La **parole** qui devient outil politique, qui permet le **débat contradictoire** et qui se met en scène dans le discours.
- La **transparence** qui place sous le regard du groupe toutes les conduites, procédures, décisions, savoirs, ce qui construit le **domaine public**, le bien commun et les **pratiques publiques**.
- La **similitude** de ceux qui composent la Cité dans *l'isonomia* qui est l'égal **participation** de tous à l'exercice du pouvoir et l'égalité de tous devant **la loi**. (*4)

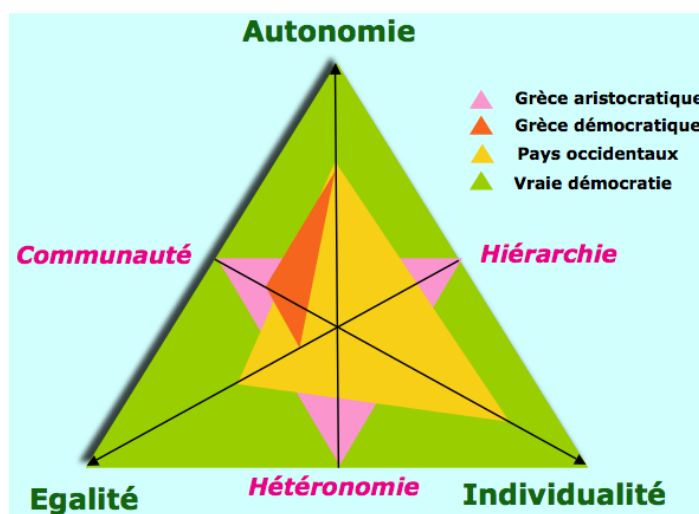


Le long chemin vers la démocratie

L'héritage grec aristocratique se caractérisait par : **l'hétéronomie** (la loi vient de plus haut que nous), **la hiérarchie** (il y a entre les hommes une division naturelle et surnaturelle), **la communauté** (chacun est déterminé par sa communauté).

La vraie démocratie est faite **d'autonomie** (l'homme est à la source de la loi), **d'égalité** (des conditions de tous les hommes et femmes), **d'indépendance individuelle** (chacun décide de sa propre vie). C'est un idéal.

La démocratie grecque reste attachée à sa communauté **la Cité**, elle est à mi-chemin vers l'égalité car elle reste **esclavagiste**, elle a conquis une part importante de son **autonomie**. Nos démocraties ont un peu progressé sur le plan de l'égalité, peu sur le plan de l'autonomie, par contre elles sont devenues très **individualistes**, ce qui remet en question la solidarité de ces démocraties.



QUI est le peuple ? Les PRÉTENDANTS :

Les politiques ?

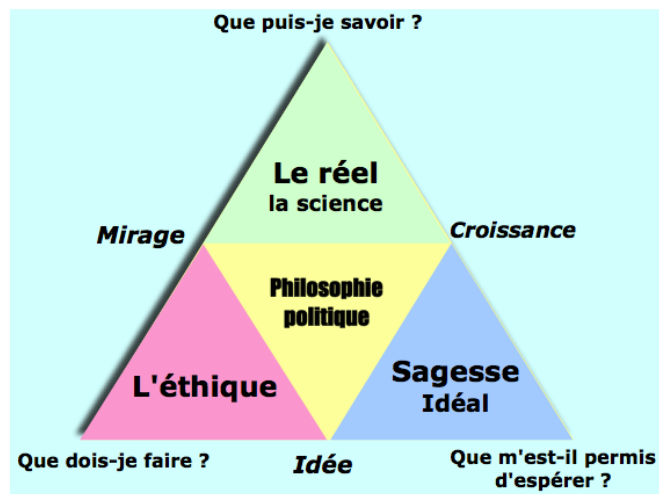
On doit au philosophe **E. Kant** les trois questions :

- *Que puis-je savoir ?* (connaissance du réel)
- *Que dois-je faire ?* (éthique personnelle et collective)
- *Que puis-je espérer ?* (sagesse, idéal, salut)

La **philosophie politique** répond à ces trois questions, elle part du **réel**, décide conformément à une **éthique** pour conduire vers un **idéal collectif** tout en se remettant en question.

L'idéologie politique en est l'antithèse, elle a toujours raison, part d'une idée, décide la croissance et fait espérer un mirage, c'est une **croissance**.

Il faut cependant reconnaître qu'il n'a jamais été aussi difficile d'être politique(*2)



L'opinion publique et les médias ?

Le régime présidentiel de la V^o République a eu pour but de mieux incarner la **souveraineté** et l'autorité.

Mais le passage au quinquennat, la soumission aux agences de **notation**, aux **marchés** financiers, aux institutions **européennes** et aux **sondages** ont affaibli ce pouvoir présidentiel.

Moins ils ont de pouvoir, plus les hommes politiques parlent et **s'exhibent** avec leur vie personnelle dans **les médias** et la chute présidentielle dans **l'opinion publique** est devenue un **spectacle** que le public contemple avec voracité. (*5)



La rue ?

La démocratie est **née** par la rue, il y a donc un lien de **mémoire** avec ce moment.

C'est le témoignage du peuple, la reprise de son **destin** en main.

La rue, c'est renouer avec son destin, mais c'est aussi ce qui peut **bloquer** la démocratie. (*2)



L'intérêt ?

En France, on tend à nier les intérêts privés pour faire émerger un **intérêt général** sacralisé. Aux Etats-Unis, ils peuvent se manifester au nom d'une **saine concurrence**.

Les entreprises transnationales influencent les **parlements** (15000 lobbies à Bruxelles), l'ONU aussi et ils y font rédiger les lois à leur convenance.

Il conviendrait peut-être **d'écouter** les intérêts tout en **réglementant** les lobbies. (*2)



Les juges ?

En France, les juges doivent être des **applicateurs** rigoureux de la loi telle qu'elle est. Aux Etats-Unis, les juges ont un pouvoir d'appréciation plus large et sont à la source d'une **jurisprudence** importante.

Les juges représentent à la fois un bienfait et un danger. (*2)



La mondialisation est-elle démocratique ?

L'influence du pouvoir économique

Les entreprises **transnationales** ont un impact mondial. 1400 gèrent 80 % du commerce mondial. 147 en gèrent 40 %. Le C.A. d'ExxonMobil était en 2006 de 377 milliards de \$, le budget de la France en 2007 de 447 milliards de \$ de recettes, 497 de dépenses.

Par leurs instituts, conseils, fondations, ces entreprises **néo-libéralistes** ont pris le pouvoir et l'exercent illégalement sans l'avis des citoyens.

L'argument Coût-bénéfice signifie désormais **coûts pour les citoyens** et bénéfiques pour les entreprises. Chômage et croissance sont les prétextes pour sacrifier environnement, santé et liberté. (*6)



Les traités commerciaux bilatéraux

L'échec de l'OMC dans son cycle de Doha initié en 2001 a conduit les états à signer des traités bilatéraux.

Le **principe général** en est : « *Approuvé une fois, bon pour tous* ». Cela signifie en réalité : « *Approuvé par les entreprises, bon pour les citoyens* ».

Les entreprises peuvent faire **condamner** les états devant des **tribunaux privés** si leurs profits sont réduits par une décision de ces états (défaut de stabilité juridique, 500 procès en cours). (*6)



L'Equateur a été condamné en 2012 à verser des dommages et intérêts d'un montant de 1,77 milliard de dollars à l'entreprise pétrolière et gazière Occidental Petroleum pour rupture de contrat alors que cet Etat, dans son droit, essayait d'empêcher des forages dans une zone protégée.

La fin de l'Europe démocratique

Le **traité transatlantique** (TTIP Transatlantic Trade and Investment Partnership ou TAFTA Transatlantic Free Trade Agreement) en cours de négociation entre l'Europe et les Etats-Unis est une menace absolue sur :

- **La sécurité alimentaire** (les normes les moins strictes seront adoptées),
- **L'emploi** (les entreprises souhaitant délocaliser seront protégées),
- **La santé et les retraites** (blocage des médicaments génériques, attaque pour concurrence déloyale des CPAM, CRAM, ARCO, AGIRC),
- **L'eau et l'énergie** (privatisation de ces biens et attaque pour concurrence déloyale en cas d'entrave),
- **Les services publics** (limitation des états à réglementer sur le caractère universel de l'enseignement, de la culture, des transports, d'internet au profit de sociétés privées). (*7)

Le futur pouvoir mondial

Les états sont aujourd'hui incapables de **réglementer** les droits internationaux dans leurs sommet type G8, G20.

Au **forum économique mondial de Davos**, les acteurs économiques les plus puissants ont pris l'initiative de le faire en lançant la **GRI** (Global Redesign Initiative). Il s'agit de **redessiner le monde** avec plus de 700 universitaires, chefs d'entreprises, lobbyistes.

Un premier rapport de 600 pages a été produit qui esquisse une prise de pouvoir au niveau mondial au profit exclusif des entreprises. C'est ainsi qu'est totalement écarté la **comptabilité pays par pays** qui aurait rendu possible la maîtrise de l'évasion fiscale qui ruine les états. (*6)

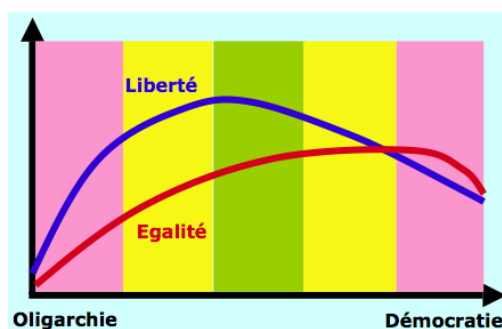


Faiblesse de l'autorité en démocratie

En **autocratie**, l'autorité est naturelle mais **incontrôlée** et donc souvent **inadaptée** à la réalité des situations.

En **démocratie**, l'autorité fait l'objet de **contrôles** multiples qui la mette constamment devant ses contradictions et la rendent sinon impossible du moins fort **improbable** et peu efficace. (*8)

La démocratie garantit en **droit** la liberté et l'égalité mais ne l'assure pas en fait.



Discussion :

Quelle différence peut-on faire entre Démocratie et République ?

- . On parle habituellement de démocratie à Athènes et de république à Rome.
- . Le Royaume-Uni est une monarchie, mais c'est aussi une démocratie parlementaire. Il n'y a donc pas totalement recouvrement entre démocratie et république.
- . Etre républicain, c'est respecter un patrimoine, une culture, des droits, un état d'esprit qui sont la propriété collective de tous.
- . Le mot république provient du latin *res publica* qui signifie la chose publique. C'est donc un Etat de droit fondé sur l'intérêt général, le bien commun, la chose publique, c'est ce qui fait **lien** entre les citoyens, c'est aussi la souveraineté (droit exclusif d'exercer l'autorité) de la personne publique.
- . Le mot démocratie a pour origine grecque *dêmos*, le peuple et *krâtos* le pouvoir. Cela désigne donc un régime politique dans lequel le peuple est souverain. La démocratie est donc une forme de gouvernement, elle est dépositaire de l'**autorité**.

La démocratie ne peut-elle pas se suffire à elle-même ? Lui faut-il une autorité autre que celle du peuple, un président ?

- . L'individu, le citoyen a besoin d'autorité, car il est habituellement indiscipliné, pas la démocratie elle-même.

- . La démocratie, c'est le débat, donc l'opposition. Il lui faut une autorité neutre non pour arbitrer entre les courants divers, mais pour faire appliquer les décisions lorsqu'elles sont prises.
- . Le vrai problème est celui du comportement des minorités. Lorsque le vote majoritaire intervient, la minorité s'incline dans une vraie démocratie.
- . C'est le cas en Suisse, le résultat des « votations » est appliqué sans discussion. On peut parler de démocratie autoritaire, mais tout en ne perdant pas de vue que c'est un petit pays de 8 millions d'habitants.
- . Par contre ce n'est pas le cas en France, ainsi sur le problème de l'écotaxe, le Parlement en avait voté le principe à une quasi-unanimité. Mais à la suite du mouvement des « bonnets rouges » et des nombreuses manifestations de rue en Bretagne, le gouvernement en a d'abord retardé la mise en application et a fini par l'annuler.
- . Les médias et les réseaux sociaux font un écho majeur aux options minoritaires, ce qui relève parfois de la manipulation idéologique, renforce les tensions entre intérêts privés et rend impossible la voie vers l'intérêt général.
- . Le consentement à l'impôt est l'une des formes majeures du contrat social à l'oeuvre dans une république démocratique. Son respect implique une autorité sans faille.
- . Une démocratie manifeste son autorité lorsqu'elle se dote d'une constitution, qu'elle manifeste sa souveraineté et qu'elle s'appuie sur une légitimité, celle des urnes.
- . L'importance de la légitimité des urnes est illustrée par le fait qu'un certain nombre de pseudo républiques démocratiques dans le monde organisent des scrutins, où l'opposition ne peut se présenter ou bien les résultats sont falsifiés, mais dont la proclamation vaut pour certificat de démocratie.

N'y a-t-il pas contradiction entre démocratie et autorité ? S'il y a autorité, n'est-ce pas le signe que l'on n'est plus en démocratie ?

- . Sans autorité, la démocratie n'est plus effective, c'est la loi du plus fort qui reprend le dessus. A l'inverse, naturellement si l'autorité n'écoute plus les citoyens, il n'y a plus de démocratie. Il y a bien à la fois nécessité d'une cohabitation entre démocratie et autorité, mais elles sont fondamentalement à l'opposé l'une de l'autre.
- . Dans le cas du traité de Lisbonne, refusé par référendum en 2005 par 55 % des voix mais finalement ratifié par voie parlementaire après modification de la Constitution en 2008, les citoyens ont été trompés.
- . Le vote « non » au référendum de 2005 témoigne autant d'un rejet d'une Europe libérale, que de l'Europe en elle-même. Le fait est que les choix libéraux pour l'Europe qui résultent de décisions antérieures au référendum de 2005 n'ont pas été soumis à l'avis du corps électoral français. Il y a donc un sentiment de dépossession qui explique le vote contre le traité de Lisbonne.
- . Dans tout référendum, il y a le risque que les citoyens, au lieu de répondre à la question, manifestent simplement leur mécontentement vis-à-vis d'autres problèmes (chômage, inégalités...)
- . Le fonctionnement européen n'est pas démocratique avec sa Commission composée de personnes non élues, dont un président qui a organisé le détournement fiscal au profit de son pays le Luxembourg. Il y a bien un Parlement élu, mais il est sous influence d'un intense lobbying de la part des entreprises transnationales qui fournissent clé en main les textes de lois qu'elles désirent.
- . Il en est de même au niveau international, la mondialisation passe au-dessus des nations qui ne maîtrisent plus rien. Il n'y a donc pas de démocratie à l'échelle internationale, l'autorité est confisquée par les entreprises transnationales. La démocratie semble donc ne pouvoir être mis en oeuvre que sur de petits territoires.

Faut-il un chef en démocratie ? Faut-il quelqu'un qui tranche lorsque les délibérations n'aboutissent pas ? Pas d'autorité de décision sinon ?

- . L'intérêt commun est insuffisant pour dépasser le niveau des intérêts privés. Rechercher cet intérêt commun implique de parfois accepter de perdre certains avantages catégoriels. C'est de plus en plus difficile dans une société où l'individualisme est devenu une règle de vie. Il faut donc une autorité qui soit garante de l'intérêt général.
- . La démocratie directe est encore possible dans une commune. L'Etat donne les règles du jeu, mais il appartient aux citoyens de décider localement avec leurs élus de leur avenir, par exemple en révisant le PDU comme à Latresne.
- . S'il doit y avoir une autorité, elle doit avoir une légitimité qui soit basée sur la culture de la nation, ses traditions, ce qui fait sa personnalité.
- . Les immigrés arrivent sur notre sol avec leur propre culture, doivent-ils se plier à la nôtre ou devons-nous accepter de voir notre culture se modifier ?
- . L'école qui est le socle de cette culture est elle aussi en train de plier sous l'impact des différences culturelles.
- . Notre démocratie se caractérise par une accumulation abusive de lois, motivées souvent en réaction à des faits-divers. Il en résulte que beaucoup de ces lois ne sont même pas appliquées.

La France est-elle une vraie démocratie ?

- . C'est une démocratie malade, minée par les campagnes électorales incessantes et en particulier la réduction à 5 ans du mandat présidentiel. Perpétuellement face à des électeurs et non à des citoyens, l'exécutif ne peut plus déplaire et ne peut donc plus prendre de décisions courageuses lorsqu'elles s'imposent.
- . Nous avons en fait un régime oligarchique. Notre pays a toutes les formes extérieures de la démocratie, mais en sous-main, les milieux économique et politique se partagent le pouvoir.
- . C'est ainsi que les banques nationales en Europe sont assujetties à la banque centrale européenne. Cette dernière prête aux banques privées, mais ne prête pas aux états ! L'intérêt des banques privées est donc jugé supérieur à celui des états !
- . Pour la philosophe Blandine Kriegel, la France est monarchique par son président, démocratique par son Parlement, aristocratique par ses corps constitués.
- . C'est un militaire, le Général de Gaulle qui a impulsé la constitution de la V^o République avec un président fort. C'est donc une autorité forte qui a été instituée, à l'image de l'armée, mais il est vrai en réaction à l'incapacité de la IV^o République en matière d'autorité.
- . Malgré un pouvoir fort, il n'y a pas de réaction face aux lobbies. Les lois existantes qui ne sont pas appliquées demanderaient une autorité qui soit indépendante pour exécuter correctement les lois.

Est-ce le pouvoir qui crée l'obéissance ou l'obéissance qui crée le pouvoir ?

- . Dans son Traité de la servitude volontaire, Etienne de la Boétie argumentait en faveur de la seconde possibilité : nous aimons notre servitude, Pour lui chaque esclave supporte sa condition en étant le despote d'un autre.
- . En chacun de nous, il y a simultanément un besoin de servitude et d'autorité. L'une est rassurante, sécurisante, tandis que l'autre est stimulante et valorisante.
- . Alexis de Tocqueville dans son analyse de la démocratie américaine avait pointé du doigt le risque que faisait courir l'opinion publique, qui n'est pas nécessairement la volonté générale, si elle est en droit de faire les lois et de les exécuter. Ce risque est celui d'un despotisme doux et protecteur, prospérant sur l'individualisme, assurant jouissance et bonheur aux individus, mais les retenant irrémédiablement dans l'enfance.

Le contrat social qui assure la sécurité des citoyens vaut-il vis-à-vis des abus de pouvoir ?

- . La transparence actuelle, avec certains médias indépendants dans leur expression, avec les réseaux sociaux, ne permet plus de fouler au pied nos lois sans susciter le sursaut de la rue. Un excès de pouvoir majeur serait un retour en arrière qui ramènerait en mémoire trop de mauvais souvenirs de despotismes passés.
- . Il faut trouver le bon dosage dans notre démocratie entre un peu d'autorité, mais pas trop en ayant fortement le sens du collectif.
- . Nous sommes dans un changement d'époque majeur, les jeunes générations inventeront sans doute autre chose.
- . Sauront-ils garder l'esprit critique nécessaire, alors qu'ils se plongent dans les délices des nouvelles technologies de l'information sans retenue ?
- . Avons-nous autre chose que la démocratie ? La technique peut-elle permettre le fonctionnement d'une démocratie plus directe ?
- . La technique est un outil, elle est à la fois libératrice et contraignante, si elle ne s'appuie pas sur la culture, elle peut être asservissante.

Conclusion : ce qu'il est utile pour nous de retenir

- . L'autorité dépend de la personnalité et de l'époque. Mai 1968 a été un tournant, nous avons quitté une époque où l'autorité était prépondérante, pour entrer dans une époque où l'autorité est plus relâchée, voire fluctuante.
- . A notre époque, il y a de nombreux contre-pouvoirs, la rue, les médias sociaux qui jouent un rôle régulateur lorsque le pouvoir se laisse aller aux influences de l'oligarchie économique.
- . La démocratie est fondée sur l'acceptation de la pluralité, donc du débat et du conflit, il lui faut donc accepter l'incertitude qui en découle, sauf à tolérer une dose de despotisme.
- . Le niveau de contrôle des forces armées est un bon indicateur de la qualité d'une démocratie.
- . « La faiblesse de la démocratie, c'est également, aux heures difficiles, de ne pouvoir prendre des décisions qui font mal à tout le monde. » Abbé Pierre
- . « Tu seras vraiment aimé le jour où tu pourras montrer ta faiblesse sans que l'autre s'en serve pour manifester sa force. » César Pavese

Références :

- (*1) Hannah Arendt - La crise de la culture - Gallimard 1989
- (*2) Pierre-Henri Tavoillot - Qui doit gouverner ? Une brève histoire de l'autorité - Grasset - 2011
- (*3) Pierre Clastres - La Société contre l'Etat - Minuit - 1974
- (*4) Jean-Pierre Vernant - Les origines de la pensée grecque - PUF - 2013
- (*5) Christian Salmon - Les derniers jours de la V^e République - Fayard - 2014
- (*6) Susan George - Les usurpateurs - Seuil - 2014
- (*7) <https://stoptafta.wordpress.com/stopper-tafta-pourquoi/>
- (*8) Tocqueville - De la démocratie en Amérique - Flammarion - 2010

